

Construisons ensemble, l'action sociale d'aujourd'hui et de demain



- Le mot de la Présidente
- L'actualité nationale
- L'actualité départementale
- L'actualité de l'UDCCAS 62
- Calendrier
- Formation



Le mot de la Présidente

Pour cette 3^{ème} édition, les sujets ne manquent pas et la densité de notre lettre reflète la diversité des champs d'intervention de nos CCAS/CIAS/EPCI tout autant que le retour à une quasi-normalité, après deux ans de pandémie ayant naturellement distendu les liens au sein de notre réseau ou avec nos partenaires. Notre Union a repris la route pour venir au-devant de ses adhérents et partager avec eux les constats et les difficultés rencontrées dans des secteurs aux enjeux forts comme le maintien à domicile, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ou prochainement le logement. Aujourd'hui, face à l'actualité et au conflit en Ukraine, le préfet et la DDETS associent l'UD à l'organisation du dispositif d'accueil des familles arrivées en France et plus particulièrement dans le Pas de Calais. Nos services sont impactés et peut être avez-vous déjà mis en place l'aide et le soutien aux femmes et enfants en exode selon un protocole voulu et accompagné par l'Etat. Les CCAS/CIAS/EPCI seront une nouvelle fois au rendez-vous de la solidarité, avec la force de leur engagement, de leur proximité et de leur expérience !

« Tous ensemble », c'est là la raison d'être de notre réseau : un collectif uni et mobilisé au service des plus fragiles !

**Annie Adancourt,
Présidente de l'UDCCAS du Pas-de-Calais**

Actualités nationales

Rapport de la Cour des comptes sur les SSIAD

Après l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, ce sont les SSIAD auxquels s'est intéressée la Cour des comptes au travers d'une étude publiée fin janvier. La Cour fait dans un premier

temps le constat du manque criant de places en SSIAD avec un taux de 20 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans, là où on relève un taux de 102/1000 pour les EHPAD. La Cour préconise une meilleure analyse des besoins pour optimiser la planification en matière de création de places, déplore une insuffisante connaissance du fonctionnement de ces services tout en plébiscitant le modèle SPASSAD et le développement du volet prévention des SSIAD. Enfin, la Cour demande l'intégration des SSIAD dans une gestion territorialisée au sein « d'écosystèmes de santé intégrés » ainsi qu'une gradation de la tarification en fonction du niveau de dépendance des personnes accompagnées.

[Pour consulter le rapport et les recommandations de la Cour des comptes](#)

Appel à candidatures pour la création d'épicerie sociale et solidaires

Dans le cadre de France Relance, l'ANDES, Association nationale de développement des épicerie solidaires, a été mandatée pour accompagner les projets de création de ces structures de l'aide alimentaire, avec l'objectif de 300 nouvelles épicerie. L'ANDES assure l'accompagnement des porteurs de projets, avec une prise en charge des frais d'ingénierie, ainsi que l'octroi d'une subvention pour les premiers investissements matériels, de 2000 à 15 000 €. L'épicerie solidaire se présente comme un commerce de proximité classique et permet aux personnes en difficulté économique de réaliser leurs courses et de choisir les produits qu'elles souhaitent consommer, en proposant des denrées de qualité, entre 10% à 30% de leur valeur marchande. Chaque bénéficiaire est en outre accompagné afin de travailler son projet personnel (nutrition, santé, gestion du budget...). L'épicerie solidaire est ainsi un lieu d'accueil et d'échange et organise régulièrement des activités pour ses bénéficiaires.

Contact Andes
Audrey Latra
audrey.latra@andes-france.com
07 87 35 58 75.



Actualités départementales

Accompagnement des bénéficiaires du RSA

Le Département a organisé le 3 février dernier un temps de restitution des travaux conduits dans le cadre du séminaire qui s'est tenu le 23 novembre 2021. L'UDCCAS, ainsi que de nombreux CCAS, y ont participé et ont pu se féliciter d'une reprise fidèle et sans concessions des constats, critiques et propositions formulés en novembre. Il s'est agi ensuite pour le Département de présenter ses propositions et axes d'évolution pour améliorer l'accompagnement. Lors de cette restitution, il a aussi été question du lancement des 2 appels à projets, portant sur les volets « solidarité » et « insertion socio-professionnelle » de l'accompagnement, dont l'échéance a été fixée au 31 mars.

L'UDCCAS a adressé un message de sensibilisation aux enjeux de ces appels à projets à l'ensemble des adhérents concernés par le conventionnement avec le Département afin de préserver une implication forte du secteur public dans le dispositif. Deux réunions de travail ont par ailleurs été organisées les 23 et 25 mars, à Ruitz et à Guines, afin d'échanger sur la mobilisation des CCAS/CIAS/SIVOM et de recenser les difficultés éventuellement rencontrées pour la réponse à ces appels à projets, notamment dans le cadre des échanges et discussions conduites avec les SLAI.

Un courrier de synthèse a été adressé au Vice-Président du Département en charge de l'insertion.

Retour sur le Comité technique FSL de février

Pour ce rendez-vous mensuel, c'est le territoire de Hénin Carvin qui a fait l'objet de la présentation détaillée : actions mises en place par la Communauté d'agglomération (fonds solidarité eau) et mobilisation des dispositifs Logement (fonds de prévention des expulsions, mesures d'accompagnement social personnalisé, action « Energie des territoires », actions collectives/ateliers, « Logement d'abord », accompagnement des jeunes en ASE, Renouveau du Bassin Minier). La réunion a permis également de dresser le bilan du travail réalisé par l'Immobilière sociale 62, en charge de la Gestion Locative Adaptée et du Fonds de réservation temporaire des logements, ainsi que celui du Numéro Vert « Prévention des Expulsions » piloté par l'ADIL. Dans un second temps, le Comité Technique a procédé à l'examen des demandes et dossiers individuels (notamment recours au fonds « Energie, eau, téléphone » ou à la garantie locative).

Refonte du Pacte des solidarités

Cette refonte s'inscrit dans le prolongement du renouvellement des conseillers départementaux opérés en 2021. L'objectif du Département est d'aboutir à une finalisation de ce nouveau « Pacte des solidarités » et une adoption par l'assemblée départementale pour la fin de cette année. L'Union départementale est associée à cette démarche et participe aux séminaires organisés par les différentes directions concernées, qui réunissent, autour du Département, les autres acteurs (institutions, CCAS/CIAS/SIVOM, associations...) ainsi que des usagers et leurs représentants. 3 thèmes ont déjà été abordés : le « bien vieillir » le 4 mars, l'autonomie, l'emploi et l'insertion le 18 mars et le handicap et la citoyenneté le 1er avril. Le 29 avril aura lieu la rencontre avec les Membres du CDCA dont l'UDCCAS est membre. Au total, ce sont « 14 rencontres pour écrire l'avenir » que le Département ambitionne d'organiser au cours du premier semestre 2022

Accompagnement des SAAD

Le département a organisé le 11 mars dernier, en visioconférence, sa traditionnelle réunion d'information en direction des gestionnaires de SAAD. Après un point d'information sur la refonte du Pacte des solidarités et sur le déploiement du dispositif de l'aide à la vie partagée (habitat inclusif), il s'est agi de présenter le bilan et les perspectives de prolongement des actions d'appui à la structuration des services, en termes de prévention des risques professionnels, de prévention et de gestion de l'absentéisme ou encore de formation des « Responsables de secteur ». Le Département a également présenté la future plateforme des métiers de l'autonomie, outil mis en place pour tenter de remédier aux difficultés de recrutement dans le secteur.

En parallèle et en lien direct avec le manque d'attractivité, le Département a mis en avant le coût considérable qui s'impose à lui pour la mise en œuvre de la revalorisation des rémunérations des aides à domicile du secteur associatif, pour laquelle la compensation par la CNSA n'est, pour le moment, pas à la hauteur de l'engagement pris par l'Etat. **A noter qu'à l'issue de la conférence des métiers organisée le 18 février dernier, le Premier Ministre a annoncé une revalorisation parallèle des aides à domicile du secteur public. Interrogé par l'Union départementale, le cabinet de la ministre en charge de l'autonomie a précisé qu'elle devrait être effective à compter du mois de juin, à hauteur de 183 € nets.**

La réforme de la tarification et l'instauration d'un tarif plancher à 22 €, renchéri le cas échéant par un bonus « qualité », ainsi que la réforme du modèle SAAD/SSIAD au sein des « services autonomie » ont été longuement abordés, même si pour cette dernière, la mise en place effective est suspendue à la publication d'un décret fixant le cahier des charges des nouveaux « services autonomie » (date buttoir fixée à juin 2023). Pour l'essentiel, cette réforme poursuit l'objectif d'une meilleure articulation et surtout d'une articulation systématique entre SAAD et SSIAD, soit au sein d'un même gestionnaire, soit par le biais de conventionnements.

[Pour consulter le communiqué de presse publié à l'issue de la Conférence des métiers](#)

[Pour consulter la note de la DGCS sur la réforme des SSAD](#)

Lancement de l'appel à projets « Résidence Autonomie »

La CARSAT vient de lancer son nouvel appel à projets " Résidences autonomie " dans le cadre du dispositif régional du Plan d'Aide à l'Investissement. Il est ouvert depuis le 4 avril et jusqu'au 31 mai. A noter que l'enveloppe budgétaire a été réévaluée cette année par suite des mesures prises dans le cadre du Ségur de la Santé et que le périmètre des opérations finançables a lui aussi été élargi.

Il concerne ainsi :

Les projets de réhabilitation (modernisation, adaptation, remise aux normes, agrandissement, reconstruction - sans création de places nouvelles),

Les projets d'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs / équipements numériques, les projets de développement de tiers lieux portés par la résidence autonomie (travaux de restructuration, aménagement, accessibilité de la partie de la résidence dédiée au nouveau tiers lieux / équipements du tiers lieu / prestations d'ingénierie de projets, de développement social local permettant de structurer le projet, de conception du programme nécessaire à l'animation du lieu, d'assistance à maîtrise d'ouvrage),

Les prestations intellectuelles visant à améliorer, accélérer ou rendre possible des projets de réhabilitation (définition de la stratégie immobilière et patrimoniale, programmation, études géotechniques de reconnaissance et diagnostics de pollution des sols, assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'accessibilité, économie de la construction, ordonnancement, pilotage et coordination du chantier, assistance à maîtrise d'usage).

Le cahier des charges ainsi que les quatre dossiers de candidature en fonction de la nature du projet envisagé (réhabilitation, aménagement, tiers lieux ou ingénierie) sont téléchargeables sur le site internet de la Carsat.

[Pour télécharger les documents](#)

Accueil des réfugiés ukrainiens

La préfecture du Pas de Calais, via le Pôle Cohésion sociale, met en place une coordination avec les têtes de réseaux de l'aide alimentaire concernant l'accueil, l'accompagnement et le suivi des réfugiés ayant fui la guerre en Ukraine. Il s'agira de faire régulièrement le point sur l'organisation du dispositif d'accueil, la réglementation qui s'y rattache et les droits dont peuvent bénéficier les personnes réfugiées en France (accès à la santé, perception de l'aide pour demandeur d'asile et possibilité de travailler). Pour l'heure, ce sont environ 900 personnes qui seront accueillies dans notre département, avec 80% de femmes et d'enfants. La première réunion s'est tenue le 31 mars et se renouvellera avec une périodicité de 15 jours. A noter que les services de l'Etat ont pleinement conscience que les CCAS/CIAS peuvent être impactés par des demandes d'aides dans l'attente de l'ouverture des droits, notamment l'obtention de l'Allocation pour Demandeur d'Asile. La Préfecture a donc organisé le 21 avril une visioconférence en présence des principaux CCAS



des arrondissements les plus concernés par l'accueil de réfugiés ukrainiens afin de rappeler la nécessité de renvoyer les demandeurs vers le circuit officiel d'accueil et la plateforme en ligne dédiée ainsi que la possibilité pour les CCAS/CIAS de s'appuyer sur des opérateurs associatifs agréés pour l'accompagnement des familles en exode.

Actualités de l'UDCCAS

Retour sur la présentation du réseau public départemental de l'aide à domicile

Dans un contexte de fragilisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile publics, alors que certaines collectivités s'interrogent sur l'avenir de leur service, l'UDCCAS a souhaité proposer aux gestionnaires de son réseau un temps de présentation du Réseau public départemental de l'aide à domicile. Ce projet, porté par l'Union départementale des CCAS de Gironde et initié il y a 10 ans, fédère les SAAD en gestion publique et assure pour le compte de ses membres des fonctions structurantes comme le dossier d'autorisation, la préparation budgétaire ou encore la négociation tarifaire. Il aura permis notamment d'améliorer la tarification des services, de les engager résolument dans une démarche qualité et de renforcer leur structuration, notamment en matière de ressources humaines. Les adhérents présents lors de cette réunion du 26 janvier se sont montrés très intéressés par ce dispositif, tout autant que le Département.

L'UDCCAS organisera dans les semaines à venir deux réunions territoriales, après avoir rencontré le 12 mai prochain la Vice-Présidente en charge de l'Autonomie au Département, pour prolonger la réflexion, et notamment pour présenter la démarche aux élus et recueillir leur avis sur l'engagement d'un processus similaire dans le Pas-de-Calais.

Lancement de l'enquête sur la précarité énergétique

L'UDCCAS a diffusé auprès de ses adhérents une enquête consacrée à la Précarité énergétique, dont l'objectif est triple : mesurer le niveau de connaissance des CCAS/CIAS/EPCI de notre réseau sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique, identifier et mieux connaître leurs interventions en la matière et évaluer leur perception du FSL/FEET. Construite en partenariat avec EDF et Engie, inscrite dans la convention avec le Département, cette enquête sera prolongée par l'organisation de trois réunions territoriales (17 mai, 3 juin et 21 juin après-midi / lieux à préciser) consacrées à l'ensemble du champ du logement : au-delà des échanges avec ces deux fournisseurs d'énergie, sur la base des premiers résultats de notre enquête, il s'agira d'aborder la diversité des dispositifs mobilisables en présence de représentants des deux principaux acteurs en la matière que sont le Département et l'Etat.

Bilan intermédiaire de la convention avec le Département

Signée avec le Département pour la première fois, cette convention, déployée sur la période 2020/2022, a vu le début de sa mise en œuvre perturbée par la survenance de la pandémie. Inédite, elle nécessitait également de faire un point d'étape avec les équipes des différentes directions concernées au sein du Conseil départemental, afin d'établir le bilan des réalisations, mais aussi de mettre à jour les actions programmées, pour les adapter aux priorités départementales, réorienter celles dont la pertinence n'était plus établie et en identifier de nouvelles plus adaptées. Ce temps de bilan s'est tenu le 27 janvier dernier, nourri d'échanges très riches, réaffirmant la pertinence et la nécessité de ce partenariat institutionnel dont les enjeux

quotidiens sont essentiels en termes de coopération et de coordination des actions menées par les CCAS/CIAS/EPCI et les services départementaux territorialisés.

Prolongement du partenariat UDCCAS / Banque de France

Une coopération de longue date a été nouée avec la Banque de France qui s'est traduite notamment par la mise en place de formation auprès des agents des CCAS/CIAS/EPCI et une participation de l'Union départementale au comité départemental de l'inclusion financière et bancaire. La Banque de France a souhaité structurer un partenariat régional avec l'ensemble des UDCCAS des Hauts de France, piloté côté UDCCAS par l'Union départementale de la Somme. Au programme, la poursuite des actions de formation (surendettement, micro-crédit, épargne, assurance...), la construction d'un module à destination des administrateurs de CCAS/CIAS, la programmation des secondes rencontres du micro-crédit personnel ou encore le déploiement de la stratégie nationale d'éducation financière et budgétaire auprès des jeunes.

Premières déclinaisons opérationnelles de la convention UDCCAS/CARSAT

Le partenariat engagé entre l'UDCCAS et la CARSAT se traduira notamment par des actions de formation/information déployées auprès des agents des CCAS/CIAS/EPCI mais également auprès des retraités. L'UDCCAS a adressé à ses adhérents un questionnaire destiné à recenser leur intérêt sur les différents items proposés, à savoir pour les agents - présentation de l'Observatoire des fragilités, présentation de l'offre de services de la CARSAT, présentation du dispositif OSCAR, formation sur la retraite - et pour les assurés - réunions d'information sur le départ à la retraite, organisation de permanences du « bus retraite ». Trois dates de formation à distance sur le départ à la retraite sont d'ores et déjà programmées en mai et juin.

Pour les adhérents qui n'auraient pas répondu à notre sondage, n'hésitez pas à le faire en remplissant le formulaire ci-joint et en le renvoyant à udccas62@gmail.com
[Formulaire de recueil des intentions de participation](#)

Calendrier

L'agenda de l'Union départementale

L'UDCCAS est intégrée à de nombreux groupes de travail et instances au sein desquels elle relaye les problématiques de ses adhérents, les représente et défend leurs intérêts ainsi que ceux de leurs usagers. Elle rencontre également fréquemment les partenaires des CCAS/CIAS dont certains ont conventionné avec l'Union départementale.

Cette rubrique vous permet de suivre cette activité importante de notre Union.

2 février

Rendez-vous avec les correspondants du réseau Orange sur le FEET

4 février

Restitution du séminaire du 23 novembre 2021 sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (Conseil Départemental)

9 février

Rendez-vous avec Engie sur le FEET et l'enquête « Précarité énergétique »

11 février

Rencontre avec Point Passerelle (Micro-crédit personnel)

17 février

1^{er} comité régional de l'éducation financière (Banque de France)

21 février

Plénière de la Cappex

22 février

Réunion des têtes de réseau Maintien à domicile et ESMS (Conseil Départemental)

24 février

Comité technique FSL

24 février

Refonte du schéma de la domiciliation (DDETS)

2 mars

Comité de pilotage « Bien vieillir » à Barlin

4 mars

Séminaire refonte du Pacte des solidarités départementales (Bien vieillir)

7 mars

Visioconférence Carsat/UDCCAS 59, 62,80,02 sur la définition des « cas complexes »

11 mars

Réunion annuelle des SAAD (Conseil Départemental)

11 mars

Réunion annuelle des ESMS (Conseil Départemental)

17 mars

Conseil d'administration de l'UDCCAS

18 mars

Séminaire refonte du Pacte des solidarités départementales (Insertion et emploi)

23 mars

Rencontre avec les référents RSA (Ruitz)

25 mars

Rencontre avec les référents RSA (Guines)

29 mars

Visioconférence avec le réseau « Assembl'âge » pour préparer le 10^{ème} printemps intergénérationnel

31 mars

Visioconférence avec la DDETS sur « l'aide aux Ukrainiens » dans le Pas de Calais

1^{er} avril

Séminaire refonte du Pacte des solidarités départementales (Handicap et citoyenneté)

La vie statutaire de l'Union départementale

Retour sur le Conseil d'Administration

L'Union départementale a réuni son conseil d'administration le 17 mars 2022. De nombreux sujets à l'ordre du jour, tant sur l'actualité de l'UD (partenariats avec le Département, la CARSAT et la Banque de France, Enquête Précarité énergétique) que sur des questions de fond comme les enjeux en matière d'aide à domicile et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Ont été abordés également les travaux en cours pour la mise en place du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, la refonte par le Département de son Pacte des solidarités ou encore la réécriture du schéma départemental de la domiciliation. Des échanges nourris et riches ont jalonné cette réunion, accueillie par Jeannie SERGENT, Maire de Beaurainville et Vice-Présidente du CIAS au sein des locaux de la Communauté de communes des 7 vallées. Un très bon moment de partage et de convivialité, malgré une participation des administrateurs qui reste en deçà des attentes...

Une réunion de bureau est également programmée, afin notamment de fixer la date de la prochaine Assemblée générale, jumelée avec une journée des partenaires. Cette AG devrait

avoir lieu le 16 juin, à Neufchâtel-Hardelot. L'UDCCAS réfléchit à l'organisation d'un transport collectif pour s'y rendre et reviendra vers vous pour plus de précisions.

Formation

Une formation sur l'inclusion numérique a été programmée le 27 avril dans le cadre du partenariat national entre l'UNCCAS et l'ANCT, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. En raison de l'indisponibilité de la formatrice, elle a dû être annulée et sera reprogrammée dans les prochaines semaines.

La session sur le thème de la M22 reste d'actualité et nous reviendrons vers vous dès que possible pour finaliser son organisation.

Nous allons également proposer aux Présidents, Vice-Présidents et Administrateurs une journée de formation/information sur le CCAS/CIAS, journée que nous aurions dû organiser en début de mandat mais dont la programmation a été perturbée par la crise sanitaire. Elle devrait avoir lieu le 22 juin et un courrier d'invitation va être adressé à l'ensemble des adhérents. Il s'agira de dresser un premier bilan après deux ans de mandat et d'échanger sur les fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement de vos CCAS.

L'UDCCAS reste à l'écoute de vos besoins pour organiser localement des sessions de formation. N'hésitez pas à revenir vers nous !

Copyright © 2021 UDCCAS 62, Tous droits réservés

Vous recevez cette lettre d'information car votre CCAS/CIAS adhère à l'UDCCAS 62 et/ou car vous vous êtes inscrits sur le site ou vous en avez fait la demande par mail.

Vous voulez modifier votre abonnement ?

Merci de nous adresser un mail à : udccas62@gmail.com

Responsable de la publication et du traitement des données :

Annie Adancourt, Présidente

RGPD - « Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'Union départementale des CCAS du Pas de Calais – UDCCAS 62. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à udccas62@gmail.com. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. ».



Vous pouvez également télécharger la lettre, les documents sur le site [temporaire](https://udccas62.wixsite.com/website) de l'UDCCAS 62
<https://udccas62.wixsite.com/website>